

**REGLEMENT PARTICULIER DU
GRAND PRIX NATIONAL DE LA VILLE D'OULLINS 3 et 4 Mars 2012**

- Art.01** Autorisé aux séries senior A, B, C, D et vétérans, le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.**BaD** et le règlement général des compétitions. La juge arbitre principale sera Mme Marie-Odile PUYPE assistée de Galane CROVILLE, Sylvain PEJU et Stéphane GALLET.
- Art.02** Le présent règlement complète le règlement général des compétitions.
- Art.03** Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Tout joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire ou suspendu par la FF**BaD** ne peut s'inscrire à ce tournoi. Il est seul responsable des risques qu'il encoure en cas de non-respect de ce point. Tout joueur en arrêt de travail pour raison médicale ou arrêt maladie ne peut participer au tournoi sans une ordonnance l'y autorisant.
- Art.04** Le nombre des joueurs est limité à 400. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la prise en compte ou le refus des inscriptions se fera cachet de la poste faisant foi.
- Art.05** Les tableaux ouverts sont le SH, SD, DH, DD et DMX.
- Art.06** Les joueurs et joueuses inscrits sur plusieurs tableaux ne peuvent l'être que dans la même série (A, B, C, D et vétérans).
- Art.07** Les joueurs et joueuses de la série A ,B, C, D et vétéran ne peuvent jouer que sur deux tableaux.
- Art.08** Les têtes de série, et si nécessaire les têtes de poules, seront désignées suivant le CPPP au jour du tirage au sort le 18/02/2012.
- Art.09** Le comité d'organisation, en accord avec le J.A, se réserve le droit de fusionner 2 tableaux de séries ou sous séries différentes si les inscriptions sont insuffisantes. Pour les besoins de l'organisation, les organisateurs pourront déroger aux articles 05, 06 et 07.
- Art 10** Tout joueur forfait après le tirage au sort (avant ou pendant la compétition) devra envoyer un justificatif au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition à la commission régionale arbitrage (Ligue Rhône-Alpes **de badminton**, 37 route du Vercors 38500 **Saint Cassien**) sous peine de sanction fédérale.
- Art 11** En cas de forfait d'un participant (ou d'une paire), le joueur (ou la paire) pourra être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente (conformément à l'art 13 du règlement des compétitions). Le cas échéant, un joueur pourrait participer à trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi et ce en accord avec le(s) joueur(s) concerné(s), le JA et l'organisation.
- Art 12** Toute inscription ne pourra être prise en compte que si elle est envoyée au plus tard le 15/02/2012 à « BACO – Gymnase Montlouis – 23 boulevard du général De Gaulle 69600 Oullins » dûment accompagnée du règlement correspondant.
- Art.13** Les horaires sont donnés à titre indicatif. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra si possible le signaler à la table de marque, dans tous les cas il est entièrement responsable de ses agissements sachant que : Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé et application de l'article 14
- Art 14** L'ordre des matches est donné à titre indicatif, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.
- Art.15** Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée et présenter sa licence compétition plus, si besoin est, être en possession du surclassement nécessaire.

- Art.16** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle (BABOLAT AEROFLEX PRO).
- Art.17** Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.
- Art.18** Le temps d'échauffement sur le terrain est de 3 minutes (test des volants compris) mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain
- Art.19** Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 min pourra être disqualifié par le J.A. et ce, quelque soit le niveau de la compétition.
- Art.20** L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges arbitres, coachs (si la configuration du gymnase le permet) et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec un nombre de volants suffisants ainsi que tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match. Le joueur est autorisé à quitter le terrain entre les sets ou durant les pauses à 11 mais doit être de retour sur le plateau de jeu dans les délais accordé par le règlement des compétitions.
- Art.21** Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.BaD est exigée sur les terrains.
- Art 22** L'usage de substances et de moyens destinés à améliorer les performances et considérées comme dopantes sont interdites. La liste desdits produits est rendue officielle par le ministère jeunesse et sport. Toute personne devant, pour des raisons médicales, utiliser l'un de ces produits devra en informer le juge arbitre et devra être en mesure de présenter un certificat médical le précisant.
- Art.23** Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre pour désigner un arbitre ou les aider sur un point litigieux du règlement.
- Art.24** Tout volant touchant une infrastructure des gymnases sera compté "Faute", en jeu comme au service.
Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, paniers de basket, rideau...) sera compté « let » en jeu comme au service.
- Art.25** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.
- Art.26** Toute participation implique l'adoption du présent règlement pour le bon déroulement de la compétition, l'équité et le respect de chacun. Nous vous remercions d'y être attentifs afin que ce tournoi soit un bon moment pour tous.

La juge arbitre principale

Marie-Odile PUYPE

